



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 76799

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le tourisme est un des atouts majeurs de notre économie, puisque notre pays accueille chaque année plus de 80 millions de visiteurs. En 2013, le tourisme a représenté 7,4 % de notre PIB et la destination France a conservé le premier rang mondial, avec 84,7 millions d'arrivées de touristes internationaux, et le troisième rang en termes de recettes (42,7 milliards d'euros). Si notre pays dispose d'avantages indéniables, il n'en demeure pas moins que le secteur du tourisme connaît une profonde mutation avec l'émergence d'une concurrence internationale de plus en plus compétitive sur un marché en plein développement. Le développement du « e-tourisme » et du « m-tourisme » (tourisme utilisant le support de terminaux mobiles) est sans conteste l'une des évolutions les plus marquantes de ce marché et peut constituer pour le secteur touristique français une opportunité de croissance et de renouvellement. Selon les dernières estimations le « e-tourisme » représenterait un chiffre d'affaires annuel évalué entre 12,4 et 18 milliards d'euros. Dans cette perspective les rapporteurs de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale suggèrent d'encourager l'innovation dans le secteur touristique et favoriser l'essor de *start-up*, en particulier dans le domaine du « m-tourisme » ou de l'exploitation de données. Il demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Internet et le numérique ont fortement impacté le secteur du tourisme, tant du point de vue de la chaîne de valeur que du point de vue des usages des consommateurs. Les professionnels du tourisme doivent adapter leur offre et leur organisation afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et rester compétitifs. Pour les territoires, l'adaptation au numérique et la visibilité sur Internet revêtent un enjeu d'attractivité majeur. Les Assises du tourisme ont largement mis en avant l'apport du numérique pour doper l'économie touristique. Plus récemment, plusieurs initiatives gouvernementales telles que la Mission Lemoine, commanditée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, ou le Conseil de la promotion du tourisme, installé par le ministère des affaires étrangères et du développement international, ont formulé des recommandations pour améliorer la prise en compte du numérique dans le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'offre touristique française. Ces propositions font d'ailleurs échos aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le renforcement de l'innovation dans le tourisme se traduit notamment par le rapprochement d'acteurs publics et privés pour favoriser l'émergence de nouveaux services touristiques proposant d'une part un contenu qualifié et exploitant, d'autre part, les technologies numériques. En ce sens, plusieurs initiatives publiques et privées (incubateurs, pépinière, accélérateurs, pôles de compétitivité, etc.) proposent un accompagnement logistique, organisationnel voire financier afin de mettre en réseau ces acteurs, soutenir l'essor des *start-up* et aider les entrepreneurs du numérique à développer leurs projets. Cette tendance

s'illustre également dans le secteur touristique, comme en témoigne la création en 2013 du Welcome City Lab, le premier incubateur de start-up au monde entièrement dédié à l'innovation touristique. Fondé par la Ville de Paris, cet incubateur vise non seulement à positionner la métropole comme une destination pionnière et leader dans le domaine de l'innovation touristique, mais aussi à réunir les acteurs publics et privés et mutualiser les ressources existantes afin de renforcer plus largement la culture de l'innovation dans le tourisme. Ce second objectif répond donc à l'ambition du ministère chargé du tourisme de développer les services numériques afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires. Toutefois, avec trente start-up incubées par an et une focalisation sur le tourisme urbain, le Welcome City Lab n'épuise pas tous les gisements de start-up du tourisme à incuber. Ainsi, afin de capitaliser sur ce temps d'avance, le ministère chargé du tourisme a souhaité s'appuyer sur cette expérience pour susciter l'émergence d'autres incubateurs et accélérateurs en France et de les fédérer dans la perspective de créer le premier réseau national dédié à l'innovation touristique. L'animation de ce réseau sera assurée par le ministère chargé du tourisme et sera complétée par la mise en oeuvre d'un dispositif de veille sur l'innovation touristique, animé par le Welcome City Lab en lien avec le dispositif national Veille Info Tourisme. Cette initiative inédite de l'Etat permettra de contribuer au rayonnement de la France comme un pôle d'innovation reconnu à l'international mais aussi d'accroître l'attractivité de la destination France et de multiplier le soutien aux start-up et entrepreneurs de l'innovation dans le tourisme. Elle s'inscrit plus largement dans l'initiative French Tech portée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76799

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2078

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7581